

## La régulation du commerce international

L'internationalisation des échanges s'est progressivement mise en place sous l'impulsion de pays choisissant volontairement de réduire leurs barrières aux échanges. Cette libéralisation des échanges a entraîné la création d'organismes de contrôle pour poser des règles et vérifier la conformité des comportements des agents économiques envers ces règles.

### ● **L'Organisation mondiale du commerce (OMC)**

- L'OMC a été créée en avril 1994 par les accords de Marrakech, qui mettaient fin au GATT (General Agreement on Tariffs and Trade). Elle est entrée en fonction au premier janvier 1995.

L'OMC a pour mission de libéraliser le commerce des biens et des services à l'échelle mondiale. Elle reprend tous les acquis réalisés dans le cadre du GATT, et cherche à étendre les accords de libéralisation des échanges à trois principaux domaines qui restent encore marqués par un fort protectionnisme : l'agriculture, les services et la propriété intellectuelle.

-L'OMC dispose d'un organe de règlement des différends, qui lui permet de sanctionner les pays ne respectant pas les accords passés.

- Tout comme dans le cadre du GATT, l'OMC fonctionne par cycles de négociations, durant lesquels l'ensemble des pays membres se regroupe pour tenter de mettre en œuvre des mesures réciproques de libéralisation des échanges. Les dernières conférences de l'OMC, chargées de lancer de nouveaux cycles de négociation, se sont globalement soldées par des échecs (Seattle en 1999 et Cancun en 2003).

- L'OMC est confrontée à trois principaux défis : mieux intégrer les revendications des pays en développement ; prendre en compte les propositions de la société civile, et en particulier des ONG (organisations non gouvernementales) ; intégrer dans les négociations de nouveaux objectifs, tels que l'introduction du respect de normes sociales ou environnementales.

### ● **Le fonds monétaire international (FMI)**

Le FMI a été créé en 1945 en vue de réguler le système monétaire international. Son principal rôle, surtout depuis le milieu des années 70 et le passage à un système de changes flexibles est donc un rôle de « prêteur ». Il met à disposition des pays qui connaissent des déficits de leur balance des paiements courantes les devises nécessaires.

En échange de cette aide, il propose à ces pays la mise en place de plans d'ajustement structurel. Ils visent, via une libéralisation de leurs économies passant par une réduction du poids de l'intervention de l'Etat et par une ouverture aux échanges internationaux, à poser les conditions d'une disparition sur le long terme de leurs déséquilibres financiers extérieurs.

### ● **La banque Mondiale**

La Banque Mondiale, créée en 1944, a pour objectif de lutter contre la pauvreté, principalement dans les pays en voie de développement, par des projets de développement ruraux, d'éducation, d'accès à l'eau, de santé, de développement urbain...

## Du GATT à L'OMC

### Création et fonctionnement du GATT

- Dès 1946, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, alors que la coopération économique internationale est considérée comme le meilleur garant du maintien de la paix, des négociations sont lancées pour amorcer la réduction des barrières douanières. Elles déboucheront sur un simple accord, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ou GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), signé en octobre 1947 par vingt-trois pays. Le GATT, qui n'aura jamais le statut d'organisation internationale, est simplement un cadre de négociation dans lequel les pays se rencontrent afin de mettre mutuellement en œuvre des mesures de libéralisation des échanges.
- De 1947 à 1994, les accords se réaliseront lors de négociations commerciales multilatérales (NCM).

### GATT : les cycles de négociations commerciales multilatérales de 1947 à 1993

Cycles	Date	Membres	Décisions
<b>1er cycle : Genève</b>	octobre 1947	23 pays	104 accords de réduction des droits de douane
<b>2ème cycle : Annecy</b>	avril août 1949	33 pays	147 accords de réduction des droits de douane
<b>3ème cycle : Torquay</b>	septembre 1950 - avril 1951	34 pays	Réduction des droits de douane de 25 % par rapport au niveau de 1948, une centaine d'accords (la RFA fait partie de la négociation)
<b>4ème cycle : Genève</b>	janvier - mai 1956	22 pays	Réduction des droits de douane environ 60 nouvelles concessions tarifaires (le Japon a accédé au GATT en 1995)
<b>5ème cycle : Dillon Round</b>	septembre 1960 - juillet 1962	35 pays	49 accords bilatéraux de réduction des droits de douane (notamment entre la CEE et ses partenaires)
<b>6ème cycle : Kennedy Round</b>	mai 1964 - juin 1967	48 pays	- Réduction des droits de douane de 35 % - Mesures <i>anti-dumping</i> (1)
<b>7ème cycle : Tokyo (ou Nixon) Round</b>	septembre 1973 - avril 1979	99 pays	- Réduction des protections tarifaires de 34 % - Mesures de réduction des barrières non tarifaires
<b>8ème cycle : Uruguay Round</b>	septembre 1986 - avril 1994	125 pays	- Réduction des droits de douane - Mesures de réduction des barrières non tarifaires - Négociations dans le domaine de l' Agriculture, des services et des droits de propriété intellectuelle - Préférences commerciales pour les pays en développement (2) - Création de l'OMC

Notes :

- (1) le dumping est une situation dans laquelle une entreprise choisit volontairement de vendre son bien à l'étranger à un prix inférieur à son coût de production. Dans cette situation, le pays étranger peut donc imposer au produit en question des mesures protectionnistes.
- (2) Les pays en développement peuvent se voir accorder des réductions tarifaires sans être obligés d'en accorder en retour. De même, il peuvent profiter de réduction tarifaires sans que le pays ayant accordé ces réductions ne soient contraint de les accordé à l'ensemble des autres pays (remise en cause du principe de la clause de la nation la plus favorisée, selon laquelle le pays signataire s'engage à appliquer à l'ensemble des pays adhérant au GATT le tarif douanier le plus bas qu'il pratique déjà)

#### ● Les limites du GATT

Si le GATT est parvenu à entraîner une réduction des barrières tarifaires et non tarifaires (les droits de douanes moyen sont ainsi passés de 40% au début des années 50 à 4% aujourd'hui), il est apparu incapable de mener à bien une réelle libéralisation totale des échanges. Il s'est trouvé confronté à deux principaux écueils :

- son incapacité à étendre la libéralisation des échanges à certains domaines encore marqués par un fort protectionnisme (agriculture, services, propriété intellectuelle)
- son incapacité à pouvoir sanctionner les pays ne respectant pas les accords passés.

Pour toutes ces raisons, le GATT a laissé place en 1995 à l'OMC.

